

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

**ABSENTS/EXCUSES** : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**SECRETARIE DE SÉANCE** : Mme LEMBEZAT

---

**21 - 110 - VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE CHEMIN DE CHOU - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur ETCHEBERTS, conseiller municipal :**

Madame Annabel BLANCHARD, propriétaire de la maison située 342 chemin de Chou, a sollicité la commune pour l'acquisition d'une portion de terrain qui jouxte sa propriété, en vue notamment de réaliser des travaux de reprise du fossé permettant de résoudre les problèmes récurrents d'inondations de son terrain et d'agrandir son jardin.

Ce terrain est situé sur les parcelles cadastrées section B n° 217p et 230p, d'une surface totale de 1 724 m<sup>2</sup>, conformément au plan de bornage ci-annexé. Il s'agit d'un terrain arboré, non cultivé, se composant d'un talus et d'un fossé.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, par un avis en date du 27 mai 2021, en a estimé la cession à 1 150 €.

Considérant l'accord de Madame Annabel BLANCHARD en date du 16 juin 2021 pour l'acquisition de ces parcelles,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publique en date du 27 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de la vente des parcelles cadastrées section B 217p et 230p d'une surface de 1 724 m<sup>2</sup>, conformément au plan de bornage ci-annexé, au prix de 1 150 € au profit de Madame Annabel BLANCHARD,
- de préciser que tous les frais liés à cette acquisition, y compris les frais de notaire et de géomètre, seront à la charge de Madame Annabel BLANCHARD,
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer l'acte authentique de vente.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le **27 SEP. 2021**

ID : 064-216404301-20210921-21DEL110-DE

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

